

**Rapport de la commission
chargée de l'étude du préavis N°3 / 2006 concernant
Une demande de crédit d'investissement de CHF 2'400'000.- pour la réalisation du
« Parc des Rives du Lac » situé dans le quadrilatère formé par l'Ave de l'Hippodrome,
la Thièle, le Canal Oriental et le lac.**

La commission s'est réunie le mercredi 22 février ; elle était composée de Mme Marinette Nicollin-Stilli et MM. Pascal Blum, Jean-David Chapuis, Daniel Hofmann, Pierre Hunkeler, Charles-Eugène Mouquin et le soussigné désigné 1^{er} membre. MM. les Municipaux Treyvaud et Burkhard ainsi que M. Baertschi, architecte de la ville, étaient également présents et ont répondu à toutes les questions des commissaires ; nous les en remercions.

Ce préavis s'inscrit dans la suite logique des précédents préavis en rapport avec ce projet d'affectation et surtout de la présentation publique faite à la Marive le 26 octobre 2005. Comme le précise le rapport en page 11, il y a déjà eu certaines évolutions par rapport à la dite présentation et, changement d'envergure, il a été décidé par notre municipalité de réaliser les travaux en une seule étape.

EVOLUTIF : voilà l'adjectif revenant le plus souvent lors du débat de la commission et qualifiant ce projet. Comme l'a précisé M. le Municipal Treyvaud, si aujourd'hui il n'y a pas d'idée d'envergure prévue dans cette étape des travaux, c'est qu'aucun grand projet ne s'est présenté pour l'instant. Cependant il y a de la place libre pour le jour où un projet extraordinaire se présente. Certes quelques propositions ont été faites comme un théâtre ou un cirque permanent proposant une école, mais rien de concret pour l'instant. Voilà pourquoi les commissaires en sont très rapidement venus à des questions complémentaires concernant l'agrandissement du port des Iris, un futur port (qui pourrait être construit à côté du port des Iris), une passerelle sur la Thièle, le réaménagement des berges de la Thièle, l'aménagement de la place dite du « bar rouge », l'avenir de la zone entre Thièle et Mujon et le bâtiment des « Pâtes Besson ». Les commissaires ont donc pu vérifier que le projet présenté par la Municipalité n'est pas figé mais qu'il est bel et bien évolutif et que son influence dépasse le quadrilatère qui nous intéresse aujourd'hui.

Voici le résumé des questions soulevées par les commissaires et leurs réponses :

- ***on a pensé au sport, qu'en est-il des familles ?***

On distingue bien 4 zones :

- détente et loisir au bord de la Thièle
- sport « ludique » et jeux ouverts à tous au centre côté Canal Oriental
- sport avec accès contrôlé et payant dans le périmètre élargi de la piscine
- grande surface libre pour les événements ponctuels au centre (allant des tribunes aux berges) incluant la surface en gravier fin et stabilisé appelée « place des fêtes »

- ***Qu'en est-il du stade de l'USY ?***

L'USY est au bénéfice d'un droit de superficie valable jusqu'en 2060. L'anneau de course restera donc bien présent à cet endroit et s'intègre parfaitement dans l'apport supplémentaire d'activités sportives prévues par les travaux. Cependant la société sportive a accepté d'entrer en matière sur la « reddition » à la commune avant cette date du terrain comprenant actuellement une place de jeux (basket et handball) ; cette surface pouvant faire partie de la nouvelle affectation du lieu dit du « bar rouge ».

- ***Les terrains de sport (surtout pour le football) pourraient-ils être en revêtement synthétique plutôt qu'en terre (altération très rapide et utilisation plus restreinte). Ces terrains seront-ils utilisés par les écoles ?***

Il n'est pas prévu de terrain synthétique pour l'instant (coût trop élevé) ; par contre la Municipalité garde en tête cet aspect des choses ; par exemple les terrains de beach volley à l'intérieur du périmètre de la piscine seront remplis de sable de quartz ne collant pas comme le sable traditionnel de manière à ne pas remplir la piscine de sable chaque fois qu'un joueur rejoint le bassin (ce type de sable est beaucoup plus onéreux). Oui, tous ces terrains seront utilisés par les écoles.

- ***Que se passe-t-il si un projet d'envergure nécessitant plusieurs hectares se présente ?***

Les terrains au centre de la zone restent libres d'infrastructures lourdes. Si un tel projet se présente, cette zone peut l'accueillir sans modifier les zones ludiques et sportives.

- **Que fait-on pour prévenir le mieux possible les déprédations ?**

Le matériau dominant est le bois, difficile à « taguer ». Une attention particulière sera donnée à l'éclairage de manière à ne pas créer des zones d'ombres propices à des actes de vandalisme de même que les plantations prévues ne créeront pas d'îlots fermés pour les mêmes raisons. On comptera aussi sur le sens civique des personnes profitant de cette zone de détente afin de la garder dans le meilleur état de propreté possible.

- **Qu'en est-il de la berge ?**

Elle sera réaménagée avec une rangée de peupliers italiens

- **Qu'en est-il de l'accès au moyen des transports publics (une ligne de bus Travys) ?**

Actuellement la ligne passe par la Marive et continue par l'Ave de l'Hippodrome. Cette ligne est maintenue et la direction de Travys se penche sur une réorganisation de celle-ci dans cette zone (accès à la future piscine couverte, à la nouvelle Haute Ecole de Gestion, etc..)

- **Adjudication des travaux et de l'entretien ?**

L'adjudication des travaux se fera suivant les règles des marchés publics. Pour l'entretien la commune, en plus d'une offre interne par le service concerné, fera également un appel d'offres auprès d'entreprises privées pour assurer l'entretien de cette zone.

- **Gardiennage de la zone et travaux de voirie ?**

Il est prévu de faire avec les moyens actuels ; la commune va aussi étudier un concept de gardiennage suivant l'évolution de l'occupation du site. Il est à noter que les frais de surveillance (il faudra bien que le police soit plus souvent présente sur ce site !) ainsi que les frais de voirie ne sont pas inclus dans le coût d'entretien devisé à CHF 200'000.-. Actuellement la police effectue déjà des rondes de surveillance et la voirie s'occupe déjà des poubelles dans cette zone.

- **Maison des « Pâtes Besson » ?**

Les services d'URBAT étudie la possibilité d'en faire la « Maison du parc » avec des activités prévues pour les enfants ainsi que des activités musicales et culturelles en ses murs et son jardin.

Les commissaires prennent note également du point 5 du préavis et ne se prononcent pas sur ce sujet de collaboration entre le canton et la ville. Cependant certains aimeraient que le périmètre d'étude présenté au point 5.4 (page 15) inclue également la zone entre Thièle et Mujon et que la réalisation du présent projet invite à une réflexion élargie à l'ensemble des rives du lac (axe est-ouest et pas seulement nord-sud).

Conclusion :

Tous les membres de la commission relève l'aspect évolutif de ce projet ; un commissaire regrette toutefois qu'il soit aussi minimaliste. Un autre trouve important de développer une bonne imagination dans le choix des matériaux, des jeux etc. afin que cette zone ne ressemble pas à toutes les autres zones de détente que notre ville offre mais présente véritablement un plus pour notre cité ce qui motivera d'autant la population locale et de passage à s'y rendre. Ce même commissaire précise qu'il faudra aussi bien tenir compte des accès à améliorer pour se rendre dans ce nouveau parc. Tous les membres saluent le travail fourni par les différents services communaux concernés et se réjouissent que les travaux d'aménagements puissent commencer sans délai et en une seule étape. Le budget des travaux n'appelle aucun commentaire. Aux yeux de la majorité des commissaires il est important de débiter la réalisation de ces travaux ; après de nombreuses années de discussions, hésitations et tergiversations il faut que cette zone idéalement située et chère aux cœurs des Yverdonnois puisse les accueillir pour la détente et le plaisir. Gageons que par la suite d'autres idées viennent compléter ce qui aura déjà été entrepris dans un esprit de développement harmonieux.

Par 6 voix pour et 1 abstention les articles 1 à 3 du présent préavis sont acceptés tel que présentés.

Le rapporteur, Pierre-André Michoud